NO. 3

Note de monitoring de protection

Mai – Juin 2023

PROJET 21

Résumé régional 1/2

Contexte

Dans la région du Sahel Central et de la Province du Lac au Tchad, l'insécurité demeure le premier facteur affectant sévèrement l'environnement fragile de protection. L'intensification des opérations militaires terrestres et aériennes au Burkina Faso et au Mali, l'activisme des Groupes armés non étatiques (GANE), et les tensions/conflits inter/intracommunautaires, accentuent l'insécurité qui est la première cause de déplacement forcé dans la région, et exposent de nombreuses communautés à des risques de protection.

Les difficultés d'accès aux communautés affectées, l'enclavement de certaines localités et les attaques contre les convois au Burkina Faso, les potentielles inondations pluviales au Niger, l'insuffisance et le manque accru d'accès aux services sociaux au Tchad, le retrait des missions de stabilisation au Mali, risquent d'exacerber les risques de protection dans les prochains mois. L'Est du Tchad est également affecté par la crise soudanaise depuis avril 2023.

Les violences contre les populations civiles sont en hausse continue, correspondant à une augmentation des incidents de protection. Entre mai et juin, la majorité des violences contre les civils (344 événements) sont perpétrés par les GANE, principalement au Burkina Faso et au Mali (source Acled). Le monitoring du Projet 21 relève une hausse du sentiment d'insécurité (30% en mars-avril ; 34% en mai-juin), principalement au Mali (57%), au sein de communautés affectées par des tensions liées aux Logements, Terres et Propriétés (LTP).

Dans un tel contexte, les atteintes aux droits à la vie (17%), à la liberté, à la propriété, les violences basées sur le genre (24%), les enlèvements/kidnapping des femmes et des enfants (13%), constituent les principales menaces à la protection. Les tensions et conflits ont également augmenté au cours des derniers mois, impliquant de plus en plus les populations civiles dans les violations des droits humains.

Chiffres clés

Dans les communautés surveillées :

34% des interlocuteurs se sentent en **insécurité**
BFA 32%, MLI 57%, NER 24%, TCD 9% .

12% ont eux-mêmes ou un membre du ménage a subi un **viol** ou une **agression sexuelle**
6% en mar.-avr..

50% estiment que le **travail des enfants** est un problème majeur qui menace la sécurité des enfants
52% en mar.-avr..

53% que les **tensions communautaires** sont liées aux **LTP**
52% en mar.-avr..

87% que l'**alimentation** est un **besoin prioritaire**
90% en mar.-avr..

Situation de protection

Entre mai et juin 2023, on relève deux risques majeurs de protection :

- Les enlèvements/kidnapping des femmes et des enfants sont une préoccupation majeure. La dégradation de l'insécurité, le contexte de déplacements exposent particulièrement les enfants à cette menace : plus de 1 répondant sur 5 perçoit que l'enlèvement est un problème qui menace la sécurité des enfants. Cet incident est en hausse de 11% entre mars-avril (12%) et mai-juin (23%) de la même année, et de +17% comparé à mai-juin 2022 (6%), Des femmes et des filles sont victimes de violences physiques et sexuelles à la suite des enlèvements.
- Les violences basées sur le genre (VBG) sont en augmentation. 20% des répondants attestent que le viol a augmenté entre mai et juin, 34% signalent une hausse des violences domestiques. Les restrictions de mouvement, les difficultés d'accès aux services de prise en charge sanitaire, notamment pour les survivants de violences physiques/sexuelles, sont également une préoccupation majeure de protection. L'insécurité, la réduction des espaces sûr pour les femmes et les filles, l'insuffisance des services sociaux de prise en charge, affectent particulièrement les femmes et les filles.

Indicateurs clés protection

sur la période **mai-juin 2023** par rapport à la période **mai-juin 2022**

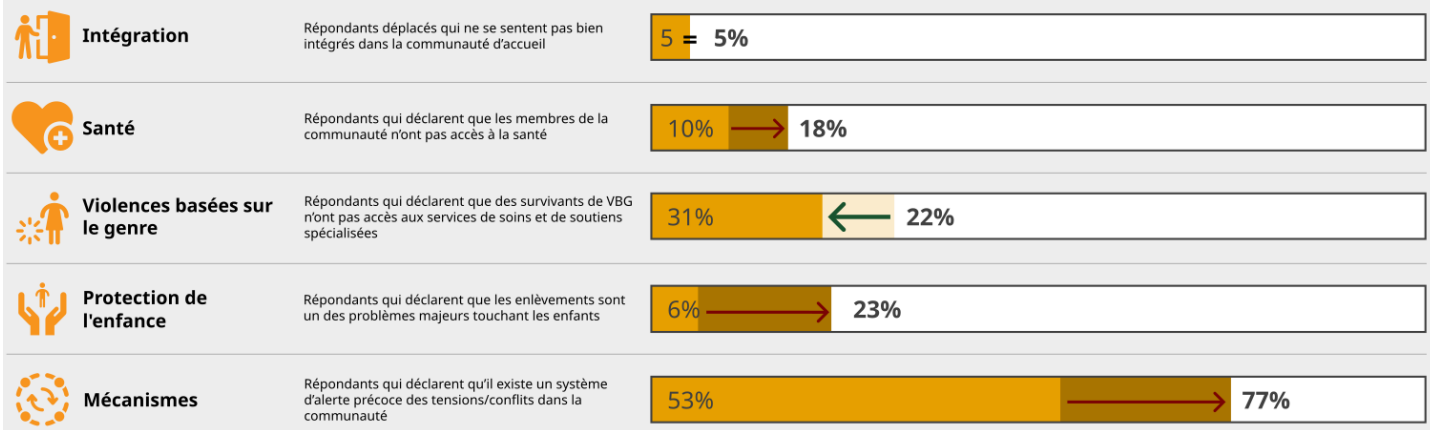

NO. 3

Note de monitoring de protection

Mai – Juin 2023

PROJET 21

Résumé régional 2/2

Faits marquants (mars – avril 2023)

- Dans un contexte de hausse des déplacements internes dans le Sahel Central, on observe une tendance aux enlèvements et au kidnapping. Bien que ces incidents ne constituent pas la principale atteinte aux droits à la liberté et à la vie des populations civiles, il demeure une préoccupation majeure. Particulièrement rapportée au Niger (22%) et au Mali (18%), cette problématique relèverait du mode opératoire de l'ensemble des parties au conflit. Le Burkina Faso est également concerné par ce phénomène, à une incidence cependant plus faible.
- Entre le premier semestre 2022 et le premier semestre 2023, le Niger a enregistré près de 28% de hausse de cas documentés d'enlèvement. A Diffa, 1 communauté sur 3 est concernée, et a Maradi, 1 communauté sur 2. Au Mali, notamment à Ségou (36%), Gao (22%) et Mopti (17%) des répondants signalent également des enlèvements (voir aussi la note de plaidoyer Mali).
- Les enlèvements affectent la vie des populations civiles vulnérables et constituent des atteintes graves aux droits à la liberté et à la vie. Les femmes et les enfants sont de plus en plus exposés dans des zones sévèrement affectées par les violences et les conflits armés.
- Corrélativement à la tendance des enlèvements, les VBG sont en augmentation dans certaines localités les plus touchées dont Diffa (34% VBG / 33% enlèvement). Les femmes et les filles sont victimes à la fois d'enlèvement et de violences physiques et sexuelles (viol) à la suite de l'enlèvement. 32% des répondants déclarent que les femmes et les filles risquent d'être agressées lors de leur déplacement à l'extérieur de la communauté. Selon 1 répondant sur 5 les survivants de VBG n'ont pas accès aux services de soutien qui sont inexistants/insuffisants, distants, en manque de personnels. Il urge de prioriser l'accès aux structures de reportage des incidents et des services spécialisées.
- Dans plus d'une communauté sur 10, les enfants font face à des risques d'enlèvement et de kidnapping. L'insécurité, les motivations des GANE pour les rançons, le fait que les enfants et les femmes constituent la majorité des populations déplacées, les menaces de séparation familiale et d'abandon des enfants, les menaces et attaques contre les écoles, le phénomène de recrutement des enfants par les groupes armés, exacerbent la vulnérabilité de nombreux enfants.
- Les réponses bien qu'insuffisantes doivent contribuer à amenuiser les contraintes et menaces liées à l'intégration des déplacés. On observe dans un contexte de conflits inter/intracommunautaires, des difficultés d'intégration expliquées d'abord par les tensions pour l'accès aux ressources (53%), notamment au Tchad (89%). Des difficultés plus spécifiques liées à l'accès à la terre sont reportées en hausse en cette période hivernale et de travaux champêtres (41%). Elles sont relatives à l'indisponibilité des terres et au coût élevé de location. La méfiance et les suspicions de connexion avec les GANE sont une source de difficultés d'intégration des déplacés, selon 1 répondant sur 2.
- Selon 18% des répondants les membres de la communauté n'ont pas accès aux soins de santé. L'accès à l'eau potable demeure une priorité au sein des communautés couvertes où 75% des répondants ne sont pas satisfaits du service en eau potable. En 2022, plus de 1 répondant sur 3 n'avait pas accès à l'eau potable.

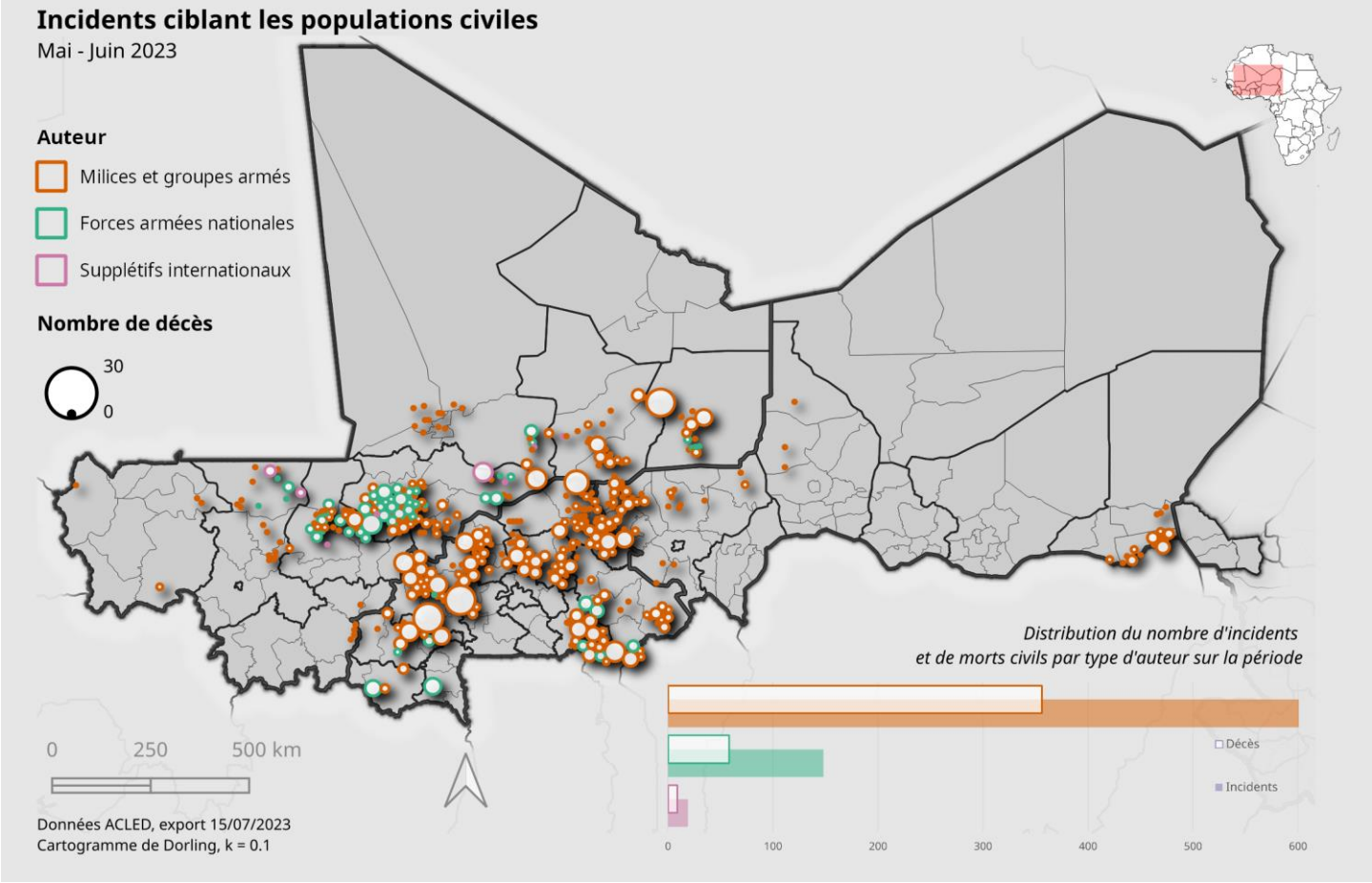

NO. 3

Note de monitoring de protection

Mai – Juin 2023

PROJET 21

Burkina Faso

Analyse de contexte

Dans les régions affectées par le conflit, les attaques contre les convois de ravitaillement ont fortement perturbé, voire interrompu le trafic routier et donc l'accès humanitaire, notamment entre les régions du Centre-Nord et du Sahel. Ces attaques ont retardé et complexifié la livraison de produits essentiels tels que les vivres et le carburant. Menaçant davantage les moyens de subsistance des populations civiles, les pénuries causées par ces attaques les exposent davantage aux risques de protection exacerbés par le dénuement et l'absence d'opportunités socio-économiques. Deux nouvelles communes ont été considérées comme « enclavées » par le Groupe de Travail Accès, dans la région des Cascades. Enfin, la menace explosive s'est intensifiée au cours des mois de mai et de juin 2023. Les données collectées par le P21 indiquent que le nombre de morts et de mutilations par engins explosifs improvisés est deux fois plus élevé sur la période mai-juin 2023, que sur la période janvier-avril 2023. Cette menace explosive présente une incidence plus forte dans les régions frontalières Burkina Faso-Mali (Boucle du Mouhoun, Nord, Sahel) et Burkina Faso-Niger (Est, Sahel). Ces récents développements sécuritaires ont profondément affecté la dynamique du conflit et l'environnement de protection au Burkina Faso, dans lequel le siège, le déplacement forcé, la discrimination et la stigmatisation demeurent des menaces contextuelles. Tout au long des mois de mai et de juin 2023, une des communautés à risque a été la cible de tensions et d'actes violents, notamment des agressions physiques et verbales, des enlèvements et des assassinats ciblés. Dans la région du Nord du Burkina Faso, frontalière avec le Mali, ces faits ont généré le déplacement de plus de 550 civils vers Ouahigouya, le chef-lieu de la région. Ces faits ont nécessité l'intervention des forces de défense et de sécurité (FDS), ainsi que des autorités locales pour sécuriser ces civils et leurs biens.

Principales menaces

- Le nombre d'incidents de protection documentés au cours des mois de mai et de juin 2023 a augmenté de 250%, par rapport à la période précédente (mars-avril 2023). Plus spécifiquement, le P21 a documenté +328% d'atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne ; +303% d'atteintes au droit à la vie ; +232% d'atteintes au droit à la propriété ; +216% de violences basées sur le genre ; +160% d'atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique. Ces données confirment les tendances observées depuis janvier 2023.
- Au Burkina Faso, les menaces affectant les populations civiles de manière proéminente relèvent successivement des (i) attaques contre les civils et les biens de caractère civil ; (ii) vol, extorsion, éviction et expulsion forcée et/ou destruction de biens personnels ; (iii) enlèvements, séquestrations, disparitions forcées, arrestations et/ou détentions arbitraires et/ou illégales.

Répartition des incidents de protection par région | BFA | **Mai - Juin 2023**

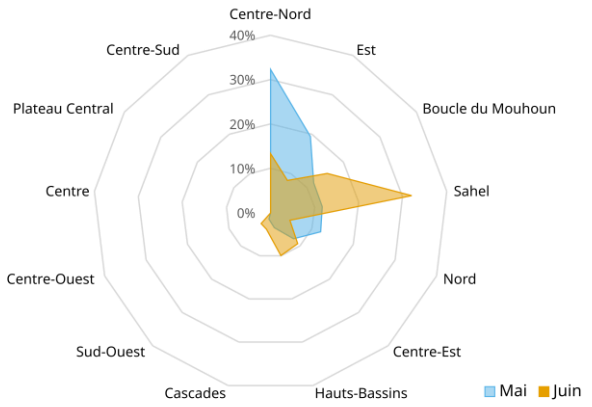

Effets/ Impacts des menaces

Les régions les plus affectées par ces menaces demeurent les six régions prioritaires selon le *Humanitarian Response Plan 2023.* Sur la période, le nombre d'incidents de protection documentés dans les régions frontalières entre le Burkina Faso et les pays côtiers a augmenté de 138% et plus particulièrement dans les régions frontalières entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire (+860%). Les communautés établies dans ces régions sont particulièrement vulnérables, en raison de la présence grandissante de personnes à besoins spécifiques au sein de leurs familles, des enclaves mises en place par les GANE, ainsi que de leur dépendance totale à l'assistance humanitaire. Le début de la saison des pluies présage de difficultés additionnelles, potentiellement causées par les stratégies que les GANE pourraient mettre en place pour se ravitailler, tandis que leur mobilité est limitée par les intempéries, ainsi que leurs effets sur les abris d'urgence fournis aux personnes déplacées internes.

Réponses

- La prolongation et l'intensification de la crise continue d'amenuiser les capacités individuelles des populations civiles à faire face aux menaces qui les affectent. Dans un contexte d'atonie, voire de marasme, socio-économique et d'inflation généralisée les familles affectées ont de plus en plus de mal à assumer les coûts liés à la prise en charge et au soutien des membres de leur famille déplacés interne et/ou victimes et survivant(e)s d'incidents de protection. Néanmoins, les communautés et la société civile continuent de présenter des capacités que les acteurs de protection doivent davantage soutenir. En effet, ces dernières pourraient permettre de contourner les contraintes d'accès et de faciliter l'acheminement de l'assistance vers les communautés affectées et vulnérables.
- Dans les régions du Centre-Nord et du Sahel, les transferts monétaires sont toujours suspendus. Dans ce contexte, la communauté internationale et le Gouvernement du Faso continuent de s'engager au service des personnes affectées par la crise. C'est notamment dans ce cadre que le Gouvernement travaille à l'élaboration d'un protocole voué à régir les transferts monétaires et que les acteurs de protection poursuivent leurs travaux pour la domestication effective de la Convention de Kampala.

Evolution de l'incidence des risques de protection
BFA | **Janvier - Juin 2023**

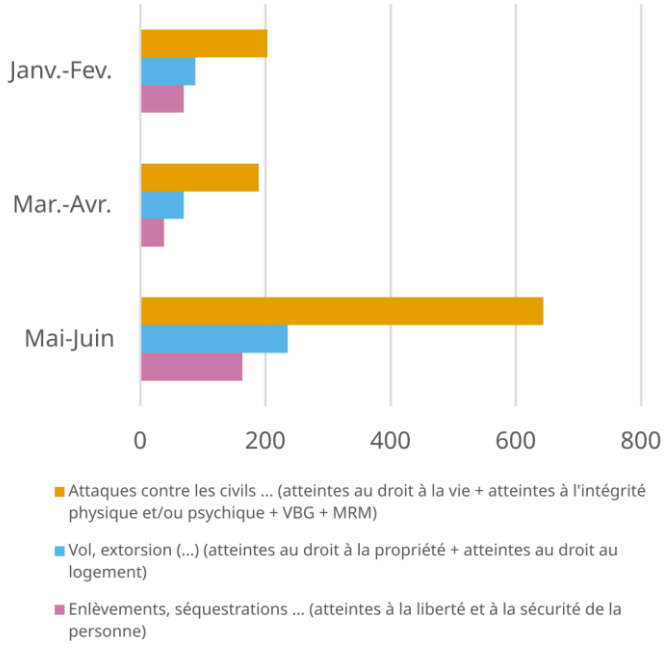

NO. 3

Note de monitoring de protection

Mai – Juin 2023

PROJET 21

Mali

Analyse de contexte

Les mois de mai et juin 2023, 2093 violations des droits humains ont été enregistrées par le monitoring de protection alors que 2827 violations des droits humains ont été enregistrées les quatre premiers mois de l'année. Cette hausse est essentiellement dûe d'une part, à l'intensification des opérations des FAMA à la suite de l'attaque par les groupes armés non étatiques (présumés radicaux), du 22 avril dernier, visant le camp de la gendarmerie et celui des FAMA à Sévaré et d'autre part aux affrontements entre GANE dans le nord notamment dans le cercle de Gourma Rharous. En effet, plusieurs villages accusés de coopérer avec les FAMA auraient été attaqués. À la suite du referendum du 18 juin pour la nouvelle constitution, quelques incidents de protection ont été rapportés notamment l'enlèvement du chef de village de Ségué (cercle de Bankass) et ses quatre conseillers par les GANE pour être allés voter. Ces personnes seraient toujours en captivité.

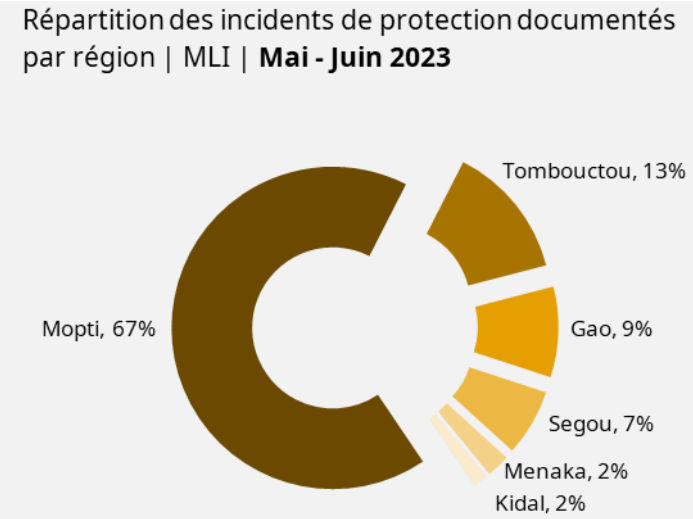

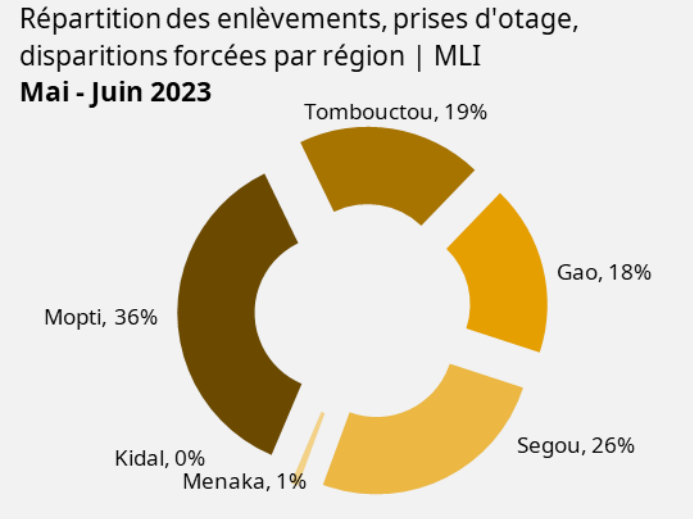

Principales menaces

- Le monitoring de protection et les partenaires de la lutte anti-mines humanitaire (LAMH) ont enregistré des incidents liés aux engins explosifs, faisant plus de 15 victimes civiles directes (blessées et tuées) dont des enfants, en mai. Ces incidents se sont produits dans les cercles de Niono, Bandiagara, Ségou et Gourma Rharous avec une expansion vers le Sud. Au mois de mai, le GBVIMS a documenté 1028 incidents de VBG, ce qui représente le chiffre le plus élevé enregistré depuis le début de l'année, et une augmentation de 21% par rapport au mois d'avril.
- Les incursions des GANE (présumés radicaux) dans les villages et hameaux notamment dans la région de Ménaka où 13 hommes auraient été tués dans le hameau de Moungaye, cercle de Tedermene du 9 au 10 juin 2023. On enregistre également des vols de bétails. Toutes ces violations obligent les populations à se déplacer vers les localités qu'elles considèrent plus sécurisées.
- Les élèvements, notamment des leaders communautaires et religieux, des opérateurs économiques et des femmes par des GANE (présumés radicaux et milices d'autodéfense), ont également été enregistrés pendant la période femmes (voir Dashboard monitoring de protection).

Effets / Impacts

- Le conflit continue d'impacter sur la vie quotidienne des habitants et en particulier des enfants, dont un grand nombre est désormais déscolarisé et exposé à plusieurs risques de protection (enrôlement dans les groupes armés, exploitation sexuelle, mariage précoce, accidents liés aux engins explosifs, enlèvements, blessures et meurtres, etc.). Durant le mois de mai, les acteurs de la protection de l'enfance ont discuté de la prolifération de la consommation des stupéfiants au sein des enfants. Il a été noté, que dans certaines localités, telles que Ségou, les filles en consomment plus que les garçons. Dans d'autres localités, comme à Gao, il a été noté une augmentation de la consommation suite à l'arrivée des vagues de PDIs tandis qu'à Tombouctou, la consommation des enfants semble être une conséquence de la consommation des parents.
- Concernant l'insécurité, 46,6% des ménages interrogés, en mai, ont souligné avoir des restrictions de mouvement pour voyager, se déplacer hors de leur communauté, aller au travail et au marché. Pour les 88,9% des ménages interrogés qui vivent du commerce des produits agricoles, d'élevage et d'artisanat ces restrictions de mouvement augmentent leur vulnérabilité.

Réponse/ Accès aux services

- Dans 75% des localités des régions du nord, et du centre, les services de prises en charge des VBG ne sont pas disponibles ou peu accessibles.
- Les partenaires LAMH ont fait le suivi et identification des certaines victimes des engins explosifs, mais les assistances ont été limitées en raison du gap temporaire entre projets. La demande de retrait de la MINUSMA (UN Multidimensional Integrated Stabilization Mission in Mali) risque d'aggraver ce gap. En effet UNMAS (United Nations Mine Action Service) finance la majorité des acteurs de réponse intervenant dans ce domaine est rattaché à la MINUSMA au Mali.

NO. 3

Note de monitoring de protection

Mai – Juin 2023

PROJET 21

Niger

Analyse du contexte

La dynamique sécuritaire au niveau des quatre régions humanitaires s'est caractérisée au cours de cette période par des attaques continues des groupes et bandes armés contre les civiles et les tensions/conflits interethniques (région de Tillaberi). Les violences interethniques ayant éclaté dans la région de Tillaberi constituent une source de préoccupation majeure de protection du fait des tensions persistantes entre les groupes ethniques en conflits et du nombre de victimes enregistrées (au moins 20 morts), avec les risques de représailles en cascade. Les exactions perpétrées par les groupes armés non étatique au sein des communautés ont largement contribué à la crise de confiance entre les membres et ont engendré à la fois des victimes mais aussi des tensions/conflits interethniques en cours.

Principales menaces

Au moins 620 incidents sécuritaires et de protection (enlèvements de personnes, assassinats/meurtres, agressions etc), ont été rapportés au niveau des quatre régions suivies (Diffa, Maradi, Tillaberi et Tahoua), par les sources du monitoring entre mai et juin 2023 et 95% des victimes sont des civiles (hommes, femmes, enfants). De façon spécifique les enlèvements contre demandes de rançons, les violences sexuelles que subissent les victimes aux mains des ravisseurs sont persistantes dans les régions de Diffa et Maradi.

Effets/Impacts des menaces

Le contexte sécuritaire avec les menaces ci-dessus décrites continue d'entraîner des conséquences néfastes sur les populations civiles qui sont prises au piège des violences généralisées dans leur zone d'habitation. Et l'impact immédiat est la recrudescence des mouvements internes massifs des populations observés au cours de cette période au niveau des régions Diffa, Tillaberi et Maradi et qui s'accompagne des pertes et/ou l'abandon des moyens de subsistances, des abris et biens de première nécessité des personnes. Cela accentue la psychose, la peur à la fois chez les déplacés, les communautés d'accueils mais aussi la vulnérabilité des ménages, familles et communautés face aux risques de protection (VBG, Protection de l'enfance, cohésion sociale etc.).

Réponses

Face aux gaps et besoins de protection toujours grandissants, les acteurs humanitaires et de protection mettent en œuvre des actions de préventions et de prises en charge au niveau des communautés affectées. Notamment les activités de sensibilisation sur la cohésion sociale, la prise en charge des cas de protection (VBG, personnes à besoins spécifiques), au niveau des quatre régions (Diffa, Maradi, Tillaberi et Tahoua).

Top 10 des incidents de protection | NER | **Mai - Juin 2023**

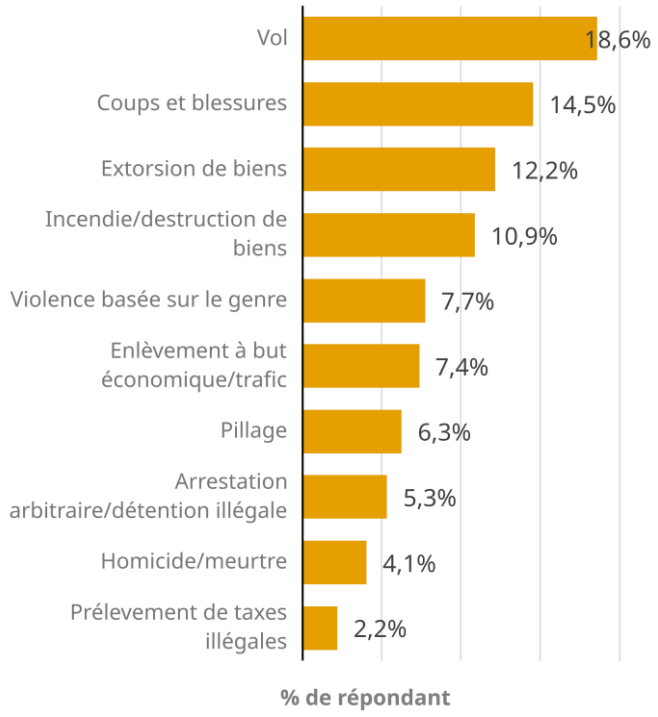

Nombre d'enlèvements | NER | Janvier 2022 - Juin 2023

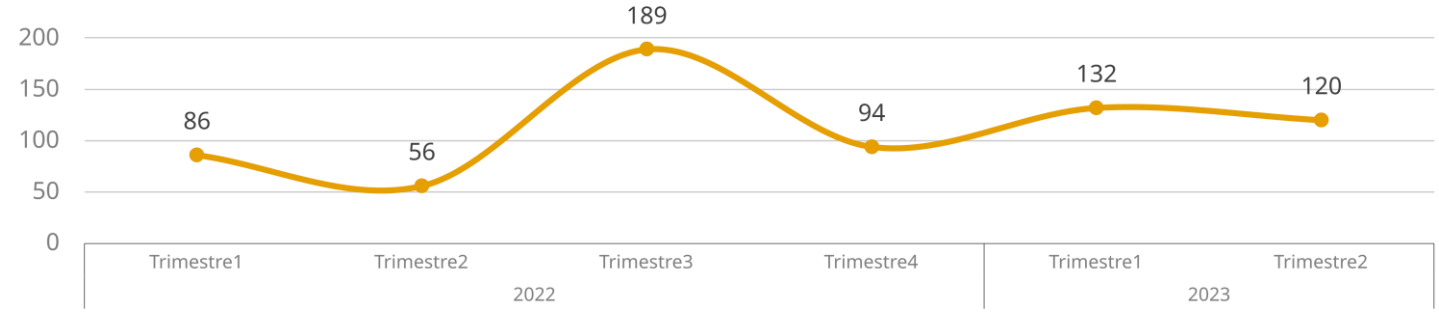

NO. 3

Note de monitoring de protection

Mai – Juin 2023

PROJET 21

Tchad

Analyse de contexte

- Dans la période couverte, deux tendances se dégagent : le mois de mai, à l'instar des mois précédents, enregistre une baisse des incidents commis par les groupes armés non étatiques. Les incidents documentés sont causés à la fois par des populations civiles, des conflits communautaires, des actes de banditisme/criminalité.
- En revanche, le mois de juin enregistre une recrudescence des incursions et attaques des groupes armés non étatiques.
- Au Lac les préoccupations liées à l'accès aux services sociaux (santé, éducation) persistent et détériorent la situation de protection.
- Lors de la période de collecte de données, le monitoring P21 constate l'abandon des sites par les populations déplacées, constat également fait par le DTM (OIM), avec la préoccupation majeure de savoir vers où se déplacent les PDI.

Principales menaces

- Des incidents de protection pour la période du mois de mai qui se résument aux agressions physiques, agressions sexuelles, mariages précoces et viol ; ce qui met en cause principalement la population civile comme les principaux responsables. Les femmes et les filles ont été les principales victimes des violations.
- En juin, on relève comme principaux incidents, les cas d'agressions physiques, d'enlèvements, d'homicides/meurtres. Ces 3 types d'incidents représentent 75% de l'ensemble des cas de violations rapportés.
- L'augmentation des cas d'enlèvements comparé au mois de mai, pourrait s'expliquer par les différentes incursions des GANE enregistrés. Les hommes et les garçons ont été les principales victimes des violations perpétrées durant la période. Cependant même si on relève une hausse de l'activisme des GANE, il faut noter que 71% des agressions physiques sont le fait de la population civile commises durant des conflits communautaires autour des ressources naturelles.

Effets/Impacts des menaces

- Les VBG sont de moins en moins reportées aux structures compétentes. A cela s'ajoutent, les difficultés d'accès aux soins à cause de la distance et de la non-gratuité des soins, affectant particulièrement les femmes et les filles vulnérables dans un contexte marqué par les enlèvements et des espaces de moins en moins sûrs pour elles.

Réponses

- Le renforcement de la protection à base communautaire demeure la première réponse eu égard aux nombreux cas de protection par la population civile.
- Les capacités et les réponses demeurent limitées et parfois inexistantes pour faire face aux besoins urgents d'accès aux soins sanitaires.
- Les interventions du mécanisme de réponse rapide constituent l'alternative à la faible capacité des partenaires souvent limités par leur zone d'intervention qui n'est pas flexible.
- Le renforcement et l'extension du monitoring P21 dans d'autres régions du pays répond au besoin de données pour informer sur la situation de protection.

NO. 3

Note de monitoring de protection

Mai – Juin 2023

PROJET 21

Projet 21 (P21)

Le Projet 21 est un écosystème d'outils de Monitoring de Protection harmonisés, inter-agences et multi-pays, pour analyser régulièrement la situation et les risques de protection dans quatre pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Niger, et la région du Lac au Tchad). La collecte de données auprès des communautés affectées est réalisée à travers des entretiens avec des informateurs clés et des chef(fe)s de ménage au sein des populations déplacées et des communautés hôtes. Les données sont collectées mensuellement dans les villages par des moniteurs de protection et par téléphone dans des zones non-accessible physiquement. En 2022, les moniteurs de P21 ont administré presque **15 000** entretiens dans **2 400** communes de la région. L'analyse de la période couverte par cette note se base sur un total de **6 000** entretiens entre **mai et juin 2023** au Burkina Faso, Mali, Niger et Tchad (Province du Lac).

Couverture géographique au niveau administratif 1

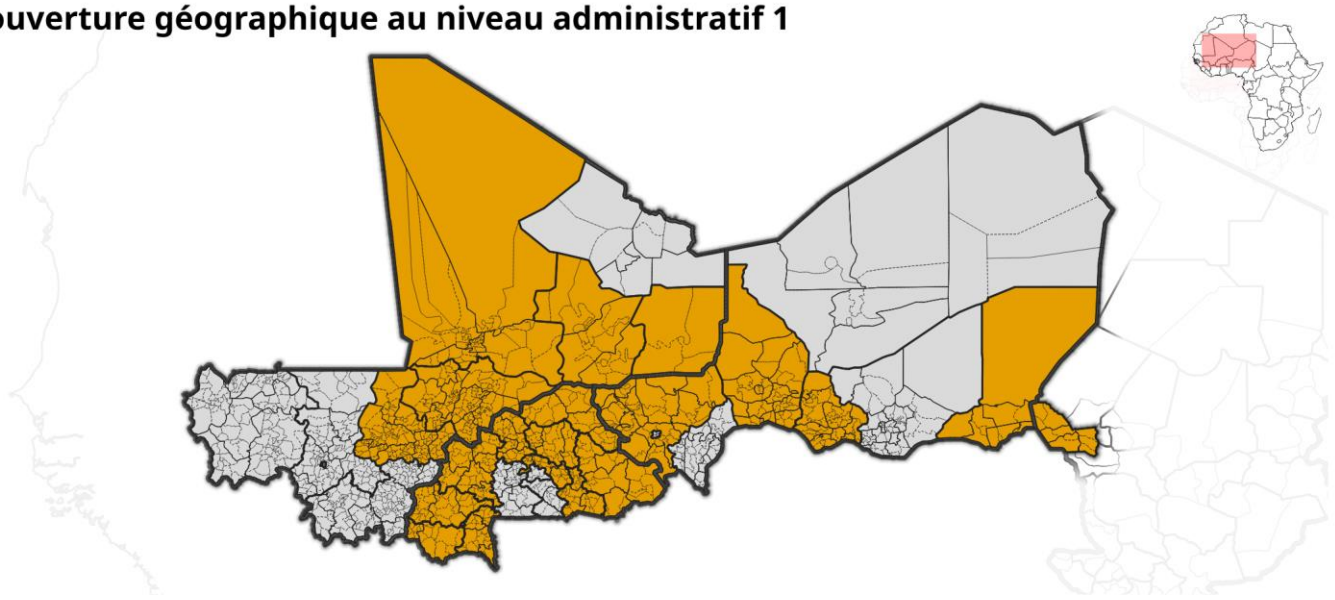

Collecte de données des partenaires P21 par niveau administratif 3
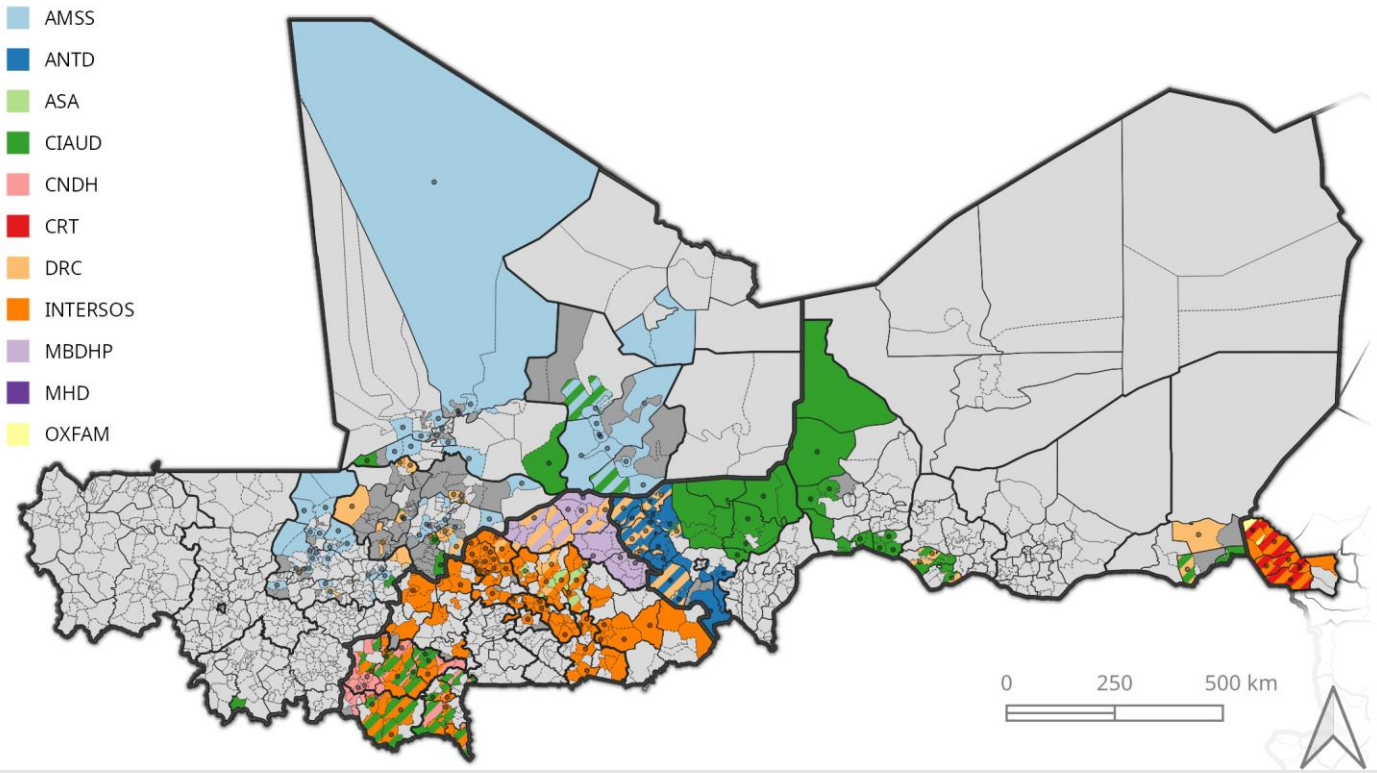
Avril 2022 - mars 2023